

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Aumond

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
<i>Exemple : 6 903 806</i>	<i>Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)</i>	<i>RIVE DU LAC X</i>	<i>5</i>
4 168 692	Quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Rive et littoral du Lac Castor	5.95 m <sup>2</sup>
4 169 151	Quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Rive et littoral du Lac des pins	19.97 m <sup>2</sup>
4 168 689	Quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Rive et littoral du Lac Castor	19.32 m <sup>2</sup>
4 557 070	Quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Rive et littoral du Lac Écarté	19.51 m <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX : - 4 autorisations de quais en rive/littoral (superficie totale : 64.75 m<sup>2</sup>)**

**FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022**  
**RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL**

<b>RÉGION ADMINISTRATIVE</b>	Outaouais
<b>MRC</b>	MRC Vallée-de-la-Gatineau
<b>MUNICIPALITÉ</b>	Municipalité de Blue Sea

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
6 456 822	Construction / Installation d'un quai sur barils flottants (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	19.92 m <sup>2</sup>
4 989 035	Construction / Installation d'un quai sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	6.5 m <sup>2</sup>
4 990 561	Construction / Installation d'un quai sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	18 m <sup>2</sup>
4 990 565	Construction / Installation d'un quai sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	18 m <sup>2</sup>
6 470 259	Prise d'eau au Lac (conformément à l'article 338 du REAFIE)	Rive et littoral	2 m <sup>2</sup>
6 375 276	Construction / Installation d'un quai sur flottes (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	14.85 m <sup>2</sup>
6 437 166	Construction / Installation d'un quai sur flottes (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	5.85 m <sup>2</sup>
4 990 351	Construction / Installation d'un quai sur flottes (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	19.78 m <sup>2</sup>
4 990 055	Construction / Installation d'un quai sur pilotis (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	7.44 m <sup>2</sup>
4 990 985	Construction / Installation d'un quai sur pilotis (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	18.6 m <sup>2</sup>
6 402 544	Construction / Installation d'un quai sur barils (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	16.2 m <sup>2</sup>
4 989 651	Construction / Installation d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	19.34 m <sup>2</sup>
6 458 014	Construction / Installation sur caissons (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	15.12 m <sup>2</sup>
4 989 359	Construction / Installation sur barils (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	11.15 m <sup>2</sup>
4 990 208	Construction / Installation sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	18.5 m <sup>2</sup>
4 990 557	Construction / Installation sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	19.7 m <sup>2</sup>
4 989 734	Construction / Installation sur pieux (conformément à l'article 339 du REAFIE).	Rive et littoral	20 m <sup>2</sup>

**TOTAUX : - 16 autorisations en rive/littoral pour des quais (superficie totale : 248.95 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Bois-Franc

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
Exemple : 6 903 806	<i>Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)</i>	RIVE DU LAC X	5
3 319 443	Installation d'un quai (conformément à l'article 339 REAFIE)	Rive du Lac Riel	13.37 m <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 1 autorisation de quais en rive/littoral (superficie totale : 13.37 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Bouchette

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
4 741 354	Construction d'une clôture de 40 pieds X 6 pieds de hauteur	Rive du Grand Lac Rond, (V119) 0 - 20 ans	20

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX : - 1 autorisation d'un ouvrage accessoire en rive (superficie totale : 20 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Cayamant

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
5946884	Ponceau	Ruisseau du lac Cayamant	8 pieds de haut
5948407	QUAI	Lac Cayamant	96 p <sup>2</sup> ou 8,92 m <sup>2</sup>
5947377	QUAI	Lac Lacroix	200p <sup>2</sup> ou 18,58 m <sup>2</sup>
5948128	QUAI	Lac Cayamant	96 p <sup>2</sup> ou 8,92 m <sup>2</sup>
5946979	QUAI	Lac Cayamant	96p <sup>2</sup> ou 8,92 m <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 4 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 45.34 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	DÉLÉAGE

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
Exemple : 6 903 806	Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)	RIVE DU LAC X	5
4 558 675	Installation et entretien d'un quai (conformément à l'article 339 REAFIE)	Rive du lac Bois Franc	Un quai flottant de 4.8m X 2.4m et section 1.2m X 2.4m = 14.4 m <sup>2</sup>
4 558 708 et 4 559 268	Installation et entretien d'un quai (conformément à l'article 339 REAFIE)	Rive du lac Bois-Franc	Un quai flottant de 11.5 m <sup>2</sup>
4 558 748	Installation et entretien d'un quai (conformément à l'article 339 REAFIE)	Rive du lac Trente et Un Milles	Un quai flottant de 2.4 m X 4.8m = 11.52 m <sup>2</sup>
4 558 739	Installation et entretien d'un quai (conformément à l'article 339 REAFIE)	Rive du lac Trente et Un Milles	Un quai flottant d'une superficie de 16.8 m <sup>2</sup>

**TOTAUX : 4 autorisations de quais en rive/littoral (superficie totale : 54.22 m<sup>2</sup>)**

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Denholm

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
Matricule 6172-03-4630 (4 944 893, 4 944 894, 6 288 971, 6 288 972, 6 288 973)	Démantèlement d'un pont et reconstruction, nouveau chemin	Littoral	

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 1 autorisation d'un nouveau chemin en littoral (superficie : indéterminée)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Egan-Sud

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
Exemple : 6 903 806	<i>Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)</i>	RIVE DU LAC X	5

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX : Aucune autorisation municipale déclarée**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Ville de Gracefield

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
	<i>Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)</i>	RIVE DU LAC X	5
5410924	Installation et remplacement de quai	Rive	20 mètres carrés
5410920	Construction d'un quai	Rive	5.95
5693951	Quai flottant	Rive	14.86

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 3 autorisations de quais en rive/littoral (superficie totale : 40.81 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Grand-Remous

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
Exemple : 6 903 806	Construction bâtiment accessoire (conformément à l'article 340.2 REAFIE)	RIVE DU LAC X	5
5 346 596	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du réservoir Baskatong	5
5 346 597	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du réservoir Baskatong	6
4 168 510	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du réservoir Baskatong	6
4 167 534	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du réservoir Baskatong	7
4 167 363	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du réservoir Baskatong	8
4 167 539	Quai (conformément à l'article 340.2 REAFIE et 339)	Rive du lac Gervais	10

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX : - 6 autorisations de quais en rive/littoral (superficie totale : 42 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Kazabazua

	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
6418556	Un quai flottant selon art. 339 REAFIE	littoral	un quai de 20m <sup>2</sup>
6382415	Un quai flottant selon art. 339 REAFIE	littoral	un quai de 20 m <sup>2</sup>
6476084	Un quai flottant selon art. 339 REAFIE	littoral	un quai de 20 m <sup>2</sup>
5496754	Un quai sur pieux selon art. 339 REAFIE	littoral	un quai de 20m <sup>2</sup>
5496665	Un quai flottant selon art. 339 REAFIE	Littoral	un quai de 20 m <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 5 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 100 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	LAC-SAINTE-MARIE

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
5279977	STABILISATION DE LA RIVE ART 337 REAFIE	RIVE DU LAC HENEY	5
5280012	REFAIRE LE DRAIN FRANÇAIS	RIVE DU LAC-SAINTE-MARIE	2
5279904	QUAI PRIVÉE REAFIE ART 339 REAFIE	LITTORAL LAC-SAINTE-MARIE	12
5281362	QUAI PRIVÉ ART 339 REAFIE	LITTORAL LAC-GRAND-POISSON-BLANC	18.58
5280238	QUAI PRIVÉ ART 339 REAFIE	LITTORAL LAC-SAINTE-MARIE	16
5280411	QUAI PRIVÉ ART 339 REAFIE	LITTORAL RUISEAU LAC-HENEY	5
5280630	REEMPLACEMENT DU QUAI EXISTANT ART 339 REAFIE	LITTORAL LAC HENEY	10
5281388	QUAI PRIVÉ ART 339 REAFIE	LITTORAL LAC GRAND POISSON BLANC	19

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 6 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 80.58 m<sup>2</sup>)

- 1 autorisation de stabilisation en rive, 5 m<sup>2</sup>
- 1 autorisation visant de refaire le drain français en rive, 2 m<sup>2</sup>
- (superficie totale en rive : 7 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Low

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
5163144	Quai art 339 rafie	Rivière Gatineau	10
5163062	Quai art 339 rafie	Rivière Gatineau	10
5162606	Quai art 339 rafie	Lac Manitou	40 avec autorisation du ministère
5162614	Quai art 339 rafie	Lac Manitou	19

**TOTAUX :**    - **3 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 39 m<sup>2</sup>)**  
                   - **1 autorisation ministérielle (40 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Maniwaki

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
2984354	Construction de bâtiment à usage mixte	175 rue McLaughlin, situé en zone 100 ans de la rivière désert	371,55 M <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :** - 1 autorisation de construction d'un bâtiment en zone inondable de faible courant (371.55 m<sup>2</sup>)

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Messines

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
5 783 353	Installation d'un quai (art. 339 REAFIE)	Grand Lac des Cèdres	- 20 m <sup>2</sup>
5 203 720	Installation d'un quai (art. 339 REAFIE)	Lac-Lacroix	- 20 m <sup>2</sup>
5 203 460	Installation d'un quai (art. 339 REAFIE)	Lac Blue Sea	- 20 m <sup>2</sup>
5 203 132	Installation d'un quai (art. 339 REAFIE)	Petit Lac des Cèdres	- 20 m <sup>2</sup>
5 204 981	Installation d'un quai (art. 339 REAFIE)	Lac Blue Sea	- 20 m <sup>2</sup>
6 426 956	Installation de quai flottant (art. 339 REAFIE)	Lac-Landrieux	- 20 m <sup>2</sup>
5 203 935	Installation d'un quai flottant (art. 339 REAFIE)	Petit Lac-des-Cèdres	- 20 m <sup>2</sup>
5 204 000	Installation d'un quai flottant (art. 339 REAFIE)	Lac-Landrieux	- 20 m <sup>2</sup>
6 426953	Installation d'un quai flottant (art. 339 REAFIE)	Lac Blue Sea	20 m <sup>2</sup>
			-

Rédigé par : Jim Smith, directeur général et inspecteur en bâtiment et en environnement

Date : 2023-04-03

**TOTAUX : - 9 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 180 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Montcerf-Lytton

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
3 318 742	<i>Permis d'Installation d'un ponceau de 1.2 m – pour traverser un ruisseau, et l'installation d'un tronçon de chemin. Effectué selon la prescription sylvicole d'un ingénieur forestier</i>	<i>Ruisseau traversant le chemin Lytton</i>	<i>1,2 m</i>
3 319 000	Suite à la démolition sans permis d'une fondation coulée dans la rive du Réservoir Baskatong par le propriétaire du lot et suite à une recommandation juridique nous avons émis un permis pour des travaux ou ouvrage effectué dans la rive du Réservoir Baskatong pour du déblai et du remblai dans la rive pour garder une trace au dossier	<i>Rive du Réservoir Baskatong</i>	<i>15 m</i>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX :**

- **1 autorisation d'un ponceau en littoral (1.2 m de largeur, superficie indéterminée)**
- **1 autorisation d'un remblai/déblai en rive (superficie totale : 15 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉ	Sainte Thérèse de la Gatineau

NO. DE LOT(S)	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
4 739 346	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du Lac des 31 milles	20
4 739 014	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac Beaulieu	20
4 739 527	Construction d'une structure (Deck) 30m2 et moins (conformément article 324 REAFIE)	Rive du lac Marcelin	10
4 740 909	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac Michel	20
4 740 964	Reconstruction en rive (Conformément Article 340.2 REAFIE)	Rive du lac Beaulieu	4
4 741 158, 4 741 165, 4 741 169, 4 741 172	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du Grand lac Rond	20
4 739 655	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du Grand lac Rond	20
4 739 381	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac des 31 milles	20
4 739 495, 5 291 892, 5 291 893	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac Marcelin	20
4 740 757, 4 740 946, 5 292 281	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac Beaulieu	20
4 739 653	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du Grand lac Rond	20

4 740 757, 4 740 946, 5 292 281	Construction d'une structure (Deck) 30m2 et moins (conformément article 324 REAFIE)	Rive du lac Beaulieu	19
4 740 827	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac	20
6 449 641	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac des Pères	20
4 740 681	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac des 31 milles	20
4 739 351	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac des 31 milles	20
4 740 805	Installation d'un quai de 20m2 et moins (conformément article 339, 3°, b REAFIE))	Rive du lac Michel	20

**TOTAUX :** - **14 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 280 m<sup>2</sup>)**

- **2 autorisations d'un ouvrage accessoire en rive (superficie totale : 29 m<sup>2</sup>)**
- **1 autorisation de reconstruction en rive (superficie totale déclarée en rive : 4 m<sup>2</sup>)**  
**(Superficie totale en rive : 33 m<sup>2</sup>)**

# FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

## RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉS	TNO du Lac-Pythonga, TNO des Cascades-Malignes, TNO du Lac-Lenôtre, TNO du Lac-Moselle, TNO du Dépôt-Échouani

NO. DE MATRICULE	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
5042-04-9427 TNO du Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral d'un lac innomé	14.72 m <sup>2</sup>
3058-34-8184 TNO du Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du Lac Gatcombe	12 m <sup>2</sup>
1131-48-9379 TNO du Lac-Pythonga	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du Lac Pythonga	9.48 m <sup>2</sup>
5064-14-6688 TNO du Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du Lac Winchell	12 m <sup>2</sup>

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année

**TOTAUX : - 4 autorisations de quais en littoral (superficie totale : 48.2 m<sup>2</sup>)**